



DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

19

Date de la Convocation :

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trente et Un Janvier à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Martine DUVIGNAC à Michel RAFFIN, Catherine COMBARIEU à Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND à Jean MORA, Eric MACQUART à Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE à Isabelle BOUCHES

Absents :

Secrétaire de séance : François CORDOBES

Date d'affichage :

1er février 2023

Objet de la délibération :

DEL2023_005 – Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans pour la réalisation des travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que d'importantes travaux sont lancés par la commune ; ceux-ci ont démarré en 2022 et vont se poursuivre, par tranches, jusqu'à l'été 2025. Pour mémoire, il s'agit de la requalification et la sécurisation des espaces publics du centre-bourg, de la requalification de l'Avenue du Lac et de la Route du Puntaou et de la rénovation complète du groupe scolaire. Le montant global HT évalué de ces opérations est de 8 M€.

De nombreuses subventions ont été demandées auprès des partenaires de la commune sur ces projets ; l'État, le Conseil départemental des Landes, la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de communes Côte Landes Nature, la Caisse d'Allocations Familiales, le Pays Landes Nature Côte d'Argent, l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le SYDEC, l'ADEME, etc. Certaines sont déjà notifiées, d'autres sont attendues car inscrites dans des programmations et d'autres sont espérées.

Pour assurer la partie recettes de ces opérations, la commune a décidé par délibération du 12 avril 2022 (DEL2022_032 - Budget Primitif 2022 Commune de LEON) l'inscription d'un emprunt de 1 073 000 €, en précisant qu'il ne serait réalisé qu'en fonction des avancées des travaux et des nécessités de trésorerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché/Publié le 01/02/2023

ID : 040-214001505-20230131-DEL2023_005-DE



- De contracter un emprunt de 1 000 000 € pour le financement des travaux précités,
- D'autoriser Monsieur le Maire à contacter l'Agence France Locale afin d'obtenir une offre de prêt.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr



Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :